

**Descriptif du projet de recherche**  
**Recherche-action sur les phénomènes de traite et trafic des êtres humains au Maroc**  
**Groupe Thématique des Nations Unies sur la Migration**  
**Janvier 2008**

## **1. Contexte et exposé des motifs**

Selon le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (2000), « l'expression traite des personnes désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace au recours à la force ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. »

Dans le cadre de l'UNDAF approuvé pour la période 2007-2011, le système des Nations Unies s'engage à renforcer la gestion des flux migratoires et à promouvoir une meilleure gestion des flux migratoires en élaborant notamment des politiques et des stratégies appropriées.

Plus concrètement et à travers le groupe thématique sur les migrations, le système des Nations Unies et l'OIM se sont fixés comme objectif de combattre la traite des êtres humains et d'en protéger les victimes. Afin de pouvoir réaliser cet objectif, et en raison du manque de données précises sur ces phénomènes, il apparaît important, dans un premier temps d'améliorer les connaissances de ce phénomène au sein des responsables aux divers niveaux administratifs et politiques en instituant une recherche-action exhaustive afin de cerner efficacement le problème et ses diverses manifestations.

## **2. Objectif principal**

Cette recherche se propose de pallier au manque d'information dans le domaine de la traite d'êtres humains, particulièrement des femmes et des enfants, et de fournir des outils nécessaires à l'analyse du phénomène au Maroc appuyés par les données récoltées.

La recherche permettra également d'opérer une distinction claire entre les faits constitutifs de la traite d'êtres humains d'une part, et le trafic illicite des êtres humains et de proposer des recommandations concrètes dans le domaine de la prévention, protection et poursuites, toute en cherchant à engager les institutions et la société civile dans des actions menées en partenariat.

## **3. Résultats :**

- Une étude incluant: un état de lieux des données sur la traite et trafic au Maroc ; une description des différents profils de victimes de traite et trafic, en particulier femmes et enfants; une caractérisation de la nature de deux différents phénomènes; l'indication de mesure institutionnelles en cours pour combattre la traite et la prévenir; des recommandation dans le domaine de la prévention, protection des

victimes de traite et de poursuites des auteurs (voir thèmes de recherche proposés pour plus de détails) réalisé et présenté;

- Autorités Marocaines concernées informées sur la nature et l'importance des phénomènes de traite et trafic au Maroc, conscientes de la différente nature des deux problématiques et sensibilisées aux possibles actions à poursuivre ;

- Bailleurs de fonds mieux informés sur les deux phénomènes au Maroc et sensibilisés à la nécessité d'interventions pour la prévention, protection des victimes et poursuites des auteurs ;

- Mécanismes de suivi pour la mise en oeuvre des recommandations et pour le développement des interventions proposés dans l'étude mis en place ;

#### **4. Méthodologie de la recherche**

Un Comité Directeur sera mis en place afin d'effectuer le suivi scientifique des travaux menés. Le Comité sera composé des représentants du Gouvernement marocain, des agences intergouvernementales impliquées (IOM, UNHCR, PNUD qui sont les bailleurs de fond et principaux coordinateurs et UNICEF et UNIFEM qui ont un rôle de conseil techniques) ainsi que des chercheurs et experts qui seront chargés de la mise en oeuvre de la recherche-action.

Des analyses quantitatives et qualitatives seront menées pour cerner le phénomène et sa nature. Un répertoire des études déjà existantes sur le thème de la traite et du trafic illicite des êtres humains au Maroc sera constitué et fera l'objet d'une analyse préalable à l'enquête sur le terrain. Une recherche sur le terrain avec l'engagement des équipes de chercheurs visera à recueillir les informations nécessaires à travers des « focus group », des entretiens, des questionnaires menées auprès des populations des régions les plus affectées par le phénomène dans le pays. Les régions objet de l'enquête seront décidées par le comité Directeur.

#### **5. Descriptif de l'action et thèmes de recherche proposés**

##### **Phase 1 : Recherche-action**

##### **A- Etat des lieux et nature des deux phénomènes au Maroc**

- Inventaire des recherches réalisées ou en cours dans le domaine de la traite et du trafic des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants au Maroc et dans la région.
- Mise en évidence des principales routes de la traite internationale au Maroc (origine, transit, destination).
- Mise en évidence des principales routes du trafic illicite des migrants, en particulier femmes et enfants, et au Maroc.
- Descriptif des profils des victimes de la traite (nombre de cas, sexe, ages, origine, histoires personnelles etc.).
- Descriptif des profils des victimes de trafic.
- Traite internationale des êtres humains :
  - moyens de recrutement
  - moyens de transport

- formes d'exploitation
- profil des acteurs engagés dans ces pratiques (cas détectés par les autorités; engagements des agents non nationaux etc.).

**B- Réponses institutionnelles et législatives contre la traite :**

- Principaux départements gouvernementaux engagés dans la lutte contre la traite ;
- Pratiques en cours pour la lutte contre le phénomène ;
- Etat de préparation, les difficultés rencontrées dans l'identification et la protection des victimes ainsi que des poursuites à l'encontre des acteurs engagés ;
- Législation en cours pour la lutte contre la traite (loi 02/03 et ses compléments) ;
- La législation marocaine et les conventions internationales en matière de traite ;
- Lacunes législatives ;
- Instruments de collecte d'information sur les victimes de traite;
- Application de la loi pour la poursuite des auteurs de crime ;
- Législation en cours pour la protection des victimes ;
- Application de la loi dans le domaine de la protection.

**C- Recommandations dans le domaine de la traite :**

- Identification des recommandations sur les mesures à envisager en ce qui concerne :
  - la prévention (législatives, actions gouvernementales, actions de la société civile etc.) et sensibilisation des acteurs concernés (mise à niveau de l'ensemble du corps judiciaire sur les différents concepts liés à la migration irrégulière, le trafic et la traite);
  - la protection des victimes (législatives, actions de la société civile et du gouvernement) ;
  - la poursuite des auteurs (législatives, actions gouvernementales) ;
  - le renforcement des capacités institutionnelles (entre autres dans la collecte des informations sur le phénomène) et des acteurs associatifs ;
  - le renforcement du rôle d'autres institutions internationales présentes au Maroc (ONG internationales ; organisations gouvernementales internationales etc.).

**Phase 2 : Diffusion des résultats et validation par les autorités nationales :**

- Présentation des recommandations dans le cadre d'un atelier national
- Validation par les autorités nationales